



AVIS AUX IMPORTATEURS DES PRODUITS AGRICOLES ET AGRICOLES TRANSFORMES

*_*_*

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique porte à la connaissance des importateurs des produits agricoles transformés qu'il procédera, au titre de l'année contingentaire 2021, à la répartition des contingents prévus par les Accords de Libre Echange, Maroc - Etats de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et Maroc - Turquie.

Les importateurs désirant bénéficier de quotes-parts pour l'importation des produits visés sur les listes 1, 2 et 3 de l'annexe 1 au présent avis, doivent déposer leurs demandes par voie électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma et ce, **au plus tard le 23 Avril 2021 à 16H00**.

Les demandes doivent **obligatoirement** contenir les pièces suivantes :

- Un exemplaire, dûment rempli, de Demande de Franchise Douanière (DFD). Ce formulaire peut être téléchargé sur le site web du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique via le lien suivant : http://www.mcinet.gov.ma/ce/importateurs/AvisImportateurs/FRANCH_1.pdf
- Un tableau contenant les quantités demandées conformément au modèle figurant en annexe 2 ;
- Un tableau récapitulatif, **sous format Excel**, des opérations d'importation (Régime « mise à la consommation ») des marchandises objet de la demande, au cours des trois dernières années contingentaires (2018, 2019 & 2020), selon le modèle **en annexe 3**, accompagné des documents justifiant ces importations (Déclarations Uniques de Marchandises (DUM) et Engagements d'Importation dûment imputés par les services douaniers).
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en annexe 4
- Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce ;
- Une copie de l'Attestation d'Inscription à la Taxe Professionnelle (Patente) ;
- Une copie de l'Attestation Fiscale ou les dernières déclarations de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de la TVA.

La répartition sera effectuée par une commission interministérielle composée des représentants de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique et du Ministère chargé de l'Agriculture.

Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique.

Pour les besoins de la répartition, la Commission interministérielle tiendra compte des critères suivants :

- l'historique des importations réalisées par opérateur.
- La concordance entre l'activité de l'opérateur et le produit objet de la demande sera prise en compte.
- La satisfaction, pour les demandes émanant des négociants ayant **une connexion par siège social ou par gérant**, que d'une demande unique, à savoir celle émanant la société ayant réalisé le volume le plus important des importations.

Afin de garantir une répartition équitable, la commission peut avoir recours, lorsqu'elle le juge approprié, à d'autres critères supplémentaires tel que plafonnement des quantités accordées.



Important :

- Les demandes présentées après expiration du délai précité ou non accompagnées des documents justificatifs susmentionnés ne seront pas prises en considération.
- Les documents justificatifs doivent être classés et scannés par ordre chronologique.
- Le dernier délai pour importer les quotes-parts octroyé est le 31 décembre 2021. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.



Annexe 1

Liste 1: Produits agricoles transformés originaires des Etats de l'AELE soumis au tarif préférentiel représentant l'élément agricole

Codification SH	Désignation des produits	Tarif préférentiel (en %)	contingent tarifaire en tonne		
17041000	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	20	13		
17049010		15			
17049020		25			
17049091		25			
17049092		25			
17049099		25			
18061010		Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao		20	45
18061020	20				
18061030	20				
18061040	20				
18062010	20				
18062020	20				
18062030	20				
18062040	20				
18062091	20				
18063100	20				
18063200	20				
180690	25				
1902110010	Pâtes alimentaires, même cuites ou farcies (de viande ou d'autres substances) ou bien autrement préparées, telle que spaghetti, macaroni, nouilles, gnocchi, ravioli, cannelloni, couscous, même préparé		35	305	
1902110020			35		
1902110090			35		
1902190019		35			
1902190099		35			
19022090		35			
19023090		35			
19051000	Produits de la boulangeries, de la pâtisserie ou de la biscuiterie, même additionnés de cacao ; hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de fécule en feuille et produits similaires	30	77		
19052000		30			
19053190		25			
19053290		25			
19054019		30			
19054099		30			
19059010		30			
19059021		30			
19059022		30			
19059028		25			
19059091		30			
1905909919		30			
1905909929		25			
1905909997		25			



21050000	Glaces de consommation, même contenant du cacao	15	15
22030010	Bières de malt	10	134
22030090		10	

Liste 2 : Produits agricoles originaires de la Suisse et du Liechtenstein importés au Maroc au bénéfice de préférences tarifaires avec limitation quantitative.

Codification SH	Désignation des produits	tarif préférentiel (en %)	contingent tarifaire en tonne
Ex 20085000	Abricots en poudre	25	25
23099082	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux (autres que pour aliments de chiens et chats)	35	200
23099088		35	

Liste 3 : Produits agricoles originaires la Turquie importées au Maroc au bénéfice de préférences tarifaires avec limitation quantitative.

Codification SH	Désignation des produits	Tarif Préférentiel (en %)	contingent tarifaire en tonne
0804209100 0840209900	Figues sèches	35	20
0806200000	Raisins secs	35	100
0909320000	Graines de cumin broyées ou pulvérisées	35	150



Annexe 2

QUANTITEE DEMANDEES

PRODUITS	SH	QAUNTITES DEMANDEES EN (T)	Origine



Date, cachet et signature :

Annexe 3

MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES DES IMPORTATIONS

(À fournir sous format électronique)

Désignation du produit :

Nomenclature douanière :

Année 2018

N°DUM	Date DUM	N° de l'engagement d'importation	Date de l'engagement d'importation	Pays d'origine	Poids
Total					

Année 2019 :

N°DUM	Date DUM	N° de l'engagement d'importation	Date de l'engagement d'importation	Pays d'origine	Poids
Total					

Année 2020 :

N°DUM	Date DUM	N° de l'engagement d'importation	Date de l'engagement d'importation	Pays d'origine	Poids
Total					

Je soussigné, en ma qualité de de la société
, déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont exactes.

Date, cachet et signature :



Annexe 4 :

COORDONNES DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :.....

Fonction :.....

N° de tél Fixe :.....

N° de tél Portable :.....

N° de Fax :.....

Adresse e-mail :.....

